

ECOLE LAIQUE 35 / S.N.U.D.I. FORCE OUVRIERE

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles



Section d'Ille-et-Vilaine
35, rue d'Echange 35000 RENNES
Tél: 02.99.65.36.63 le lundi et le mardi ;
02.99.65.36.50 les autres jours.

Fax : 02.99.31.64.32

E-mail : snudifo35@wanadoo.fr

CPPAP N° 0611 S 06431

Directeur J. JOSSELIN - Imprimé au siège du syndicat.

ISSN 1250 - 8098 (prix 0,3 €) Trimestriel

Dispensé de timbrage **RENNES C.T.C.**



PRESSE
DISTRIBUEE PAR

LA POSTE

N° 104 1er supplément— vendredi 28 mai 2010

FNEC FP FO

ECOLE LAIQUE 35
35 rue d'Echange
35000 RENNES
Routage 206
Rennes Centre de Tri
Dispensé du timbrage

SOMMAIRE

P. 1 : Grève le
15 juin

P. 2-3 : Appel à
la grève et à la
manifestation

P. 4-5 : Lettre à
une camarade

P. 6 : Prise de
position

P. 7: Retraites
et espérance de
vie

P. 8 : Mais
d'où viennent
les idées du
gouverne-
ment ?

- ▶ *Pour la retraite à 60 ans à taux plein*
- ▶ *Contre l'allongement de la durée de cotisation*
- ▶ *Pour le maintien du code des pensions civiles .*



**GRÈVE INTERPROFESSIONNELLE ET
MANIFESTATION À PARIS**

LE 15 JUIN

40 ANS,

C'EST DÉJÀ TROP

L'unité ne peut se faire contre les travailleurs

Lettre à une camarade

Rennes le 19 mai 2010

Chère camarade,

Bien reçu ton message.

Le fait que tu sois prise à partie par une collègue du SNES est inhabituel et surprenant. Le droit d'organisation, de constituer des syndicats est encore libre, chaque organisation est indépendante et décide de ses propres actions en conséquence. Jusqu'à présent ce principe était respecté et, pour notre part, nous la respectons. Il y a des désaccords entre les organisations, cela me semble normal, cela ne doit pas nous empêcher d'agir ensemble. La confédération a décidé d'appeler à la grève le 15 juin contre la réforme des retraites, les propositions que le gouvernement vient de faire indiquent que nous avons raison.

J'en viens donc au fond de ton interrogation sur l'unité.

La réponse est assez longue mais la question nécessite une réponse aussi précise que possible. Je joins à cette réponse plusieurs documents te permettant de juger par toi-même, si tu veux d'autres informations n'hésite pas à les demander.

L'union fait la force, nous sommes d'accord.

Le gouvernement multiplie les attaques contre les salariés, dans l'enseignement nous sommes bien placés pour le constater avec les réformes proposées cette année (réforme des lycées, mastérisation, suppression de postes...). Dans cette offensive générale en Europe vient une nouvelle réforme des retraites. C'est pourquoi nous, FO, avons, dès le 7 avril, écrit aux autres confédérations pour leur proposer une revendication : le refus de l'allongement de la durée de cotisation sous quelque forme que ce soit et d'appeler ensemble à la grève (lettre de J.C. Mailly que nous avons largement fait connaître). Nous avons reçu deux réponses négatives (CGT et Solidaires).

Dans cette situation et considérant que la volonté du gouvernement de s'en prendre une nouvelle fois aux retraites, en l'absence d'un accord des autres confédérations, la CE confédérale Force ouvrière a décidé le 4 mai d'appeler à la grève le 15 juin contre la réforme des retraites, parce que 40 ans de cotisations

c'est déjà trop, parce que toucher au code des pensions c'est toucher au statut des fonctionnaires.

C'est donc en toute connaissance de cause que la CGT, la CFDT, la FSU, SUD et UNSA ont décidé, le 6 mai, d'appeler à une mobilisation le 27.

Pourquoi une grève interprofessionnelle ?

Je cite la lettre de Jean Claude Mailly « Concernant les modalités d'action, nous considérons, compte tenu des expériences passées, que les manifestations à répétition ne sont pas un gage d'efficacité, y compris quand le 19 mars 2009 trois millions de manifestants étaient descendus dans les rues. » Avons-nous raison ? Ferons-nous reculer le gouvernement sans passer à une action plus forte, une grève, tous ensemble ?

Je constate que l'appel au 27 mai n'est pas un appel à la grève mais à « des actions unitaires de haut niveau donnant lieu à des grèves et des manifestations », ce n'est donc pas un appel unitaire à une grève mais la poursuite de ce qui se fait depuis plus d'un an (29 janvier, 19 mars, 1^{er} mai, 13 juin 2009, 23 mars 2010...) sans faire bouger le gouvernement d'un pouce, au contraire même il est plus déterminé que jamais à s'en prendre à nos retraites.

Certes la FSU appelle à la grève le 27 mai, tout en précisant « dans le cadre de la journée de « **mobilisation** » interprofessionnelle » mais la CGT n'appelle pas à la grève, la CFDT non plus (ils ont même au plan départemental proposé de manifester entre midi et deux heures, pour ne pas appeler à la grève) ce n'est donc pas une grève interprofessionnelle, et les enseignants seuls ne feront pas reculer le gouvernement. L'appel à l'action du 27 n'est pas un appel à la grève mais à des grèves, chacun peut faire ce qu'il veut, de ce point de vue ce n'est pas un appel à l'unité.

La proposition de grève reste ouverte. Nous (la fédération FO de l'enseignement d'Ille et Vilaine) avons d'ailleurs, invité les autres fédérations de l'enseignement à une réunion pour discuter de nos revendications sur les retraites et de l'action qui permettrait de les faire aboutir. La FSU nous a répondu qu'elle ne pouvait pas y participer.

L'unité c'est l'action commune, elle suppose des revendications communes. Pour cela il faut éviter la langue de bois car c'est la vie de millions de salariés qui est en jeu.

Prenons un exemple. Le gouvernement vient de faire connaître ses propositions. Il faut être réaliste derrière la propagande affirmant que les revenus financiers seront taxés il y a notamment la proposition n° 7 : **« apporter une réponse principalement démographique à ce choc (démographique) en augmentant la durée d'activité est la seule solution à la fois juste et efficace »**

C'est précisément ce que nous combattons et la raison de notre appel à la grève que nous avons résumé en disant **« 40 ans c'est déjà trop ! »**

Je ne sais pas ce qu'en pense ta collègue du SNES mais je sais ce que dit l'appel commun avec la CFDT au 27 mai : **« La concertation en cours, le calendrier extrêmement serré imposé n'offrent pas une qualité de dialogue social acceptable pour répondre à un tel enjeu de société, d'autant que les seuls éléments de la réforme proposée restent le recul de l'âge légal de départ à la retraite et l'allongement de la durée de cotisation dans un cadre budgétaire constant. »**

La CFDT ne cache pas sa volonté de faire une réforme des retraites. Déjà en 2003 elle avait ouvertement donné son accord à l'augmentation de la durée de cotisation.

Aujourd'hui elle revendique, selon le projet de résolution qui va être soumis à son prochain congrès en juin : **« Réformer en profondeur le régime de retraites pour mieux le préserver. »** et **« L'augmentation de la durée de cotisation n'est acceptable pour la CFDT qu'à la condition d'un partage des gains d'espérance de vie et d'une possibilité de choix renforcée. »** L'augmentation de la durée de cotisation serait donc acceptable.

C'est cette proposition que l'on trouve donc à la fois dans le document du gouvernement, dans celui de la CFDT et voilà mais présent quand même dans l'appel au 27.

Cela amène deux remarques :

1. Le SNES est-il d'accord avec cette revendication ? Sinon qu'espère-t-il en manifestant avec la CFDT ? N'est ce pas tromper les salariés sur la revendication réelle ?

2. Nous sommes pour notre part, depuis longtemps, opposés à l'allongement de la durée de cotisation et si nous en avons les moyens nous sommes pour revenir aux 37,5 annuités, et quand nous manifestons nous l'affirmons.

Lorsque nous faisons cette proposition en intersyndi-

cale elle est refusée, par la FSU comme par la CFDT.

Il faut prendre un deuxième exemple. Nous sommes pour la défense du code des pensions, ce qui revient à défendre le statut des fonctionnaires, et tu sais combien nous y sommes attachés. Sur les retraites la FSU dans son communiqué se prononce également pour la défense du code des pensions (communiqué du 12 mai)*.

La CFDT de son côté se prononce pour un rapprochement du public et du privé. La proposition n°13 du gouvernement affirme que les règles de la fonction publique « ne sauraient cependant être considérées comme intangibles »

Alors devons nous manifester avec la CFDT pour demander qu'on s'en prenne à nos droits à la retraite, sous prétexte d'unité avec la CFDT ? La FSU ne devrait-elle par mettre ses actes en accord avec ses paroles et appeler à la grève avec nous le 15 juin ? Pour moi ce sera l'unité, l'unité ne peut se faire contre les travailleurs mais pour la défense de leurs droits.

En clair le texte de l'appel au 27 n'est pas unitaire, il ne contient pas une revendication commune à l'ensemble des organisations.

Enfin pour finir, il faut rappeler qu'en 2003 les organisations CFDT CGT FSU ont toujours refusé d'inclure dans les plateformes le maintien des 37,5 annuités et l'accord de la CFDT donné au gouvernement a permis au gouvernement Fillon de faire passer la réforme.

Au contraire en 1995, nous avons lancé, les premiers, un appel à manifester le 28 novembre, nous avons été suivi par la CGT, la CFDT favorable déjà à la réforme (un des mots d'ordre était : retrait de la réforme Juppé Notat !) est restée sur le trottoir. La mobilisation s'est développée dans les jours qui ont suivi et la réforme a été bloquée.

Reste aujourd'hui à chacun de se prononcer sur les propositions du gouvernement, ce que pour notre part nous avons fait sans hésiter et cela renforce notre détermination et faire de la grève et de la manifestation à Paris du 15 juin un succès.

Cordialement
gm

*Toute revendication précise concernant les retraites a disparu du communiqué de la FSU du 17 mai, au lendemain de la publication des propositions du gouvernement !

Premières prises de position

Motion du Congrès du SNUDI-FO 35 du 12 mai 2010



Le SNUDI-FO 35 réuni en congrès le 12 mai 2010 estime qu'une énième journée d'action sans appel clair à la grève, sans mots d'ordre clairs sur la défense de la retraite à 60 ans, sur les 40 annuités et le retour aux 37,5, sur le Code des pensions ne peut aider les salariés à engager la mobilisation pour une journée franche de grève interprofessionnelle.

En ce sens, l'appel de la Confédération Force Ouvrière à une journée de grève interprofessionnelle avec manifestation nationale à Paris le 15 juin 2010 constitue un point d'appui pour les salariés.

Le congrès du SNUDI-FO 35 appelle ses adhérents à engager la discussion avec tous les enseignants, avec les adhérents et militants des autres organisations syndicales sur la base de la déclaration de la Commission Exécutive confédérale et de la lettre de Jean-Claude Mailly aux autres confédérations.

Il s'agit de s'engager de manière déterminée pour assurer le succès de la grève et de la manifestation nationale du 15 juin en y associant tous ceux qui estiment que « l'unité d'action, pour être efficace et non factice, suppose un accord sur les revendications et sur les modalités d'action ».

Adoptée à l'unanimité

Empêcher toute nouvelle dégradation de notre système de retraite!!!
40 ans de travail c'est déjà trop !

Le temps presse: il faut lancer un appel interprofessionnel à 24 heures de grève, pour bloquer le pays en défense de nos retraites, unissant public et privé.

La CGT et FO appelle les hospitaliers à s'y préparer en contresignant la plate forme revendicative suivante:

La loi Fillon de 2003 a gravement dégradé nos retraites avec l'allongement de la durée de cotisation, l'instauration des décotes, la réduction à 6 mois de la bonification par enfant dans la fonction publique...

Nous l'avons combattue et nous ne pouvons accepter une nouvelle dégradation de notre système de retraite.

Aujourd'hui le gouvernement parle de déficits pour justifier sa contre réforme des retraites. Ce sont des mensonges...

Saint Malo le 4 mai 2010

Les personnels dans l'unité appellent à la grève contre la réforme des retraites.

Les enseignants du collège Clotilde Vautier à Rennes

Les Personnels du Collège Clotilde VAUTIER (anciennement Motte Brulon de Rennes) se sont réunis le mardi 11 Mai à l'initiative des sections FSU et FO.

Ils affirment : **TOUTES LES REVENDICATIONS DEMEURENT**

Abrogation des décrets instituant l'autonomie des établissements.

Abrogation des réformes Chatel : Lycée, socle commun en collège, mastérisation, bac professionnel en 3 ans.

Respect des statuts, programmes et examens nationaux

Rétablissement des postes, filières et options

Concernant la question des retraites

Les personnels constatent que lorsqu'il s'agit d'aider les banques ou les marchés financiers, l'argent existe. Ils constatent aussi que le gouvernement fait de cette réforme une priorité.

Il s'agit clairement de faire payer à tous les salariés les frais de la crise.

DONC IL N'Y A RIEN A NEGOCIER

Ils revendiquent :

L'arrêt de l'allongement de la durée de cotisations pour un retour aux 37,5 annuités.

Le maintien de la retraite à 60 ans avec un taux plein

Le maintien du code des pensions et du calcul sur les 6 derniers mois

Ils constatent que les journées d'actions à répétition ont montré largement leur inefficacité.

Ils invitent les organisations syndicales à prendre leurs responsabilités en appelant franchement à la **grève interprofessionnelle sur les bases claires** énumérées ci-dessus.

adopté à l'unanimité des 15 personnes présentes.

RENNES, le 12 Mai 2010

Les enseignants du LP de St Quay Portrieux

Nous, personnels syndiqués à la CGT, SUD, FSU non syndiqués et section FO du LP La Closerie de St Quay-Portrieux, réunis mardi 18 mai 2009 sur l'heure d'information syndicale, avons discuté de la question des retraites.

Nous refusons tout allongement de la durée de cotisation, la remise en cause du droit à partir dès 60 ans, la fusion du Code des pensions civiles et militaires avec le régime général du privé (mettant ainsi fin au calcul sur les 6 derniers mois pour les fonctionnaires pour les amener progressivement sur le calcul des 25 meilleures années).

Pour toutes ces raisons, nous pensons que seule une grève interprofessionnelle pourra faire reculer le gouvernement, comme Juppé avait dû renoncer en 1995, avec pour mots d'ordre notamment, les revendications énoncées ci-dessus. C'est de la responsabilité des Confédérations syndicales de tout faire pour s'opposer sans ambiguïté à la volonté de ce gouvernement d'en finir avec nos retraites: c'est pourquoi nous soutenons l'initiative de la CGT-Force Ouvrière d'appeler, le mardi 15 juin, à une journée de grève interprofessionnelle avec manifestation à Paris.

Adopté à l'unanimité des présents

Les marchés spéculent sur un raccourcissement de notre durée de vie !

Pour les marchés financiers, il ne s'agit pas de « tenir compte » de l'espérance de vie, mais de la réduire !

Pour satisfaire les marchés financiers qui exigent de diminuer les salaires et donc la part de ceux-ci consacrée (sous forme de cotisations) aux retraites, ils ont pensé à tout ! Ils savent qu'en nous contraignant à travailler plus longtemps, non seulement ils nous verseront nos retraites plus tard mais aussi qu'ils cesseront de les verser plus tôt, car cela réduira notre espérance de vie.

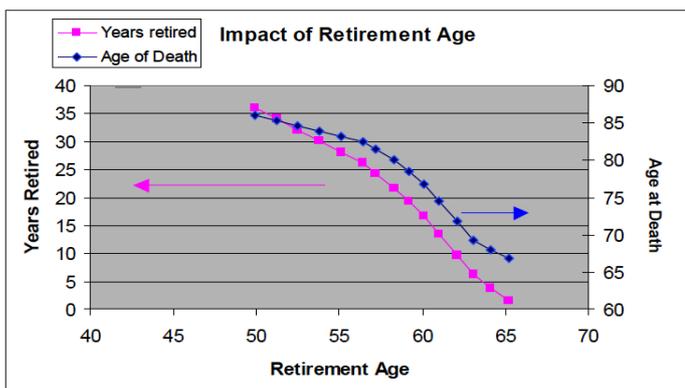
Une très sérieuse étude américaine (1) sur l'espérance de vie dans plusieurs grands groupes comme Boeing, Lucent... démontre que lorsque les salariés partaient à la retraite à 55 ans ils vivaient en moyenne jusqu'à 83 ans, quand ils sont partis à 60 ans ils vivaient jusqu'à 76 ans et depuis que la retraite est à 65 ans ils ne vivent plus que jusqu'à 67 ans ! L'auteur écrit en particulier : « Une importante conclusion de cette étude est que pour chaque année de travail au-delà de 55 ans on perd en moyenne 2 ans d'es-

pérance de vie. »

L'allongement de l'espérance de vie est un acquis de l'humanité. Il résulte non seulement des progrès de la nutrition, de la médecine, mais aussi de la diminution du nombre d'années travaillées. D'aucuns nous expliquent qu'il faut bien « tenir compte » de l'allongement de l'espérance de vie et accepter de débattre d'une réforme du système de retraites... Pour Force Ouvrière il n'est pas question d'accepter de « tenir compte » de ce paramètre pour accepter un quelconque allongement de la durée de cotisation ou un recul de l'âge de départ, car ce serait accepter d'augmenter le travail pour réduire la durée de vie !

Extrait de liaisons syndicales du SNUDI FO 22

(1) « Optimum Strategies for Creativity and Longevity » by Sing Lin, Ph.D, cité par l'Inspection du travail et des mines du Luxembourg



Départ à la retraite	Age moyen à la mort
49,9	86,0
55,1	83,2
60,1	76,8
65,2	66,8

En nous obligeant à travailler jusqu'à 62 ans au lieu de 60, ils nous retirent 4 ans de vie et économisent 6 ans de pension!

Augmenter le nombre d'années de travail c'est diminuer l'espérance de vie !

Profiter de sa retraite... et préserver sa santé !

D'autres études ont montré que l'âge moyen de « l'espérance de vie en bonne santé » s'établit à 63,1 ans pour les hommes et 64,2 ans pour les femmes (c'est-à-dire le nombre d'années en bonne santé sans limitation d'activité dans les gestes de la vie quotidienne).

Les dernières années de travail sont bien celles qui pèsent le plus sur la santé des salariés déjà fatigués. Ceci est confirmé par le fait que si dans plusieurs pays d'Europe, on part plus tard à la retraite, il y a un transfert vers l'invalidité, qui représente environ 14% des dépenses de prestations sociales en Suède et au Danemark, 13% en Finlande contre 6% en France.

Un cynisme insondable !

D'autres études ont été publiées et vont dans le sens de celle que nous vous présentons ci-dessus. Elles sont connues de tous !

Nous laissons nos lecteurs juges de ce passage d'un projet de résolution de la CFDT pour son prochain congrès :

« Les gains d'espérance de vie doivent faire l'objet d'un partage équilibré entre durée de cotisation supplémentaire ouvrant le droit à une retraite à taux plein et temps de retraite supplémentaire. »

Mais d'où viennent les idées du gouvernement ?

Document d'orientation du gouvernement	Projet de résolution du congrès de la CFDT chapître sur les retraites
<p>Titre : Réussissons une réforme juste</p>	<p>Titre du chapître : 2.2.6 : Réformer en profondeur le système des retraites pour mieux le préserver.</p>
<p>Engagement n°1 : Le gouvernement proposera des mesures permettant à davantage de Français de compléter leurs pensions de retraite en recourant à des dispositifs d'épargne-retraite</p>	<p>§ 226 116 Il faut généraliser l'accès à une épargne retraite collective, avec abondement de l'entreprise, pour l'ensemble des salariés quels que soient leur statut, la taille de leur entreprise et leur secteur d'activité.</p>
<p>Engagement n°2 Le gouvernement n'écartera pas pour le long terme la piste d'une réforme systémique du mode de calcul des droits (régimes par points ou en comptes notionnels, toujours dans le cadre de la répartition).</p>	<p>§ 226 11 Cette réforme passe par une plus forte lisibilité et une redistribution juste. Toute réforme exclusivement paramétrique ne visant qu'un équilibre purement comptable serait vouée à l'échec et inacceptable pour la CFDT.</p>
<p>Engagement n°5 Il proposera la création d'un « point d'étape retraite » à 45 ans, qui permettra aux assurés de disposer d'un examen de leurs droits à retraite et d'un conseil sur l'ensemble des instruments dont ils peuvent disposer pour améliorer leur future pension de retraite.</p>	<p>§ 226 113 Chaque cotisant doit, à tout moment de sa carrière, avoir une information complète sur ses droits acquis et son montant prévisionnel de pension.</p>
<p>Engagement n°5 Des mesures de simplification seront également prises à l'égard des « poly-pensionnés », c'est-à-dire des Français qui relèvent de plusieurs régimes de retraite.</p>	<p>2.2.6.1.11 Il faut garantir des mobilités positives entre régimes pour sortir de la pénalisation actuelle des polypensionnés. Pour cela, il est utile de réfléchir aux conditions d'unification des régimes des salariés des secteurs public et privé ainsi qu'aux contreparties associées, en particulier pour les jeunes générations.</p>
<p>Engagement n°7 répondre à un déséquilibre démographique par des solutions démographiques. Apporter une réponse principalement démographique à ce choc, en augmentant la durée d'activité, est la seule solution à la fois juste et efficace.</p>	<p>§ 226 19 L'augmentation de la durée de cotisation n'est acceptable pour la CFDT qu'à la condition d'un partage des gains d'espérance de vie et d'une possibilité de choix renforcée</p>
<p>Engagement n°8 Aucune règle ne changera du jour au lendemain. Le changement sera au contraire progressif. L'augmentation de la durée d'activité s'étalera sur plusieurs années.</p>	<p>2.2.6.1.14 En cas d'évolution du système, une période de transition devra garantir l'intangibilité des règles de calcul des pensions applicables aux salariés des classes d'âge les plus proches de la retraite à la date de la réforme.</p>
<p>Engagement n°9 Il tiendra également compte de la pénibilité propre à certains parcours professionnels, en s'appuyant sur la définition des partenaires sociaux.</p>	<p>2.2.6.1.10 La reconnaissance de la pénibilité implique que ceux qui ont une espérance de vie plus faible en raison d'une exposition à des risques professionnels doivent bénéficier de droits spécifiques, adossés au système de retraite et réduisant leur durée de carrière.</p>
<p>Engagement n° 10 Les comparaisons internationales montrent que la mobilisation collective des différents acteurs en matière d'amélioration des conditions de travail et d'adaptation de la place des seniors peut aboutir à une forte augmentation du taux d'emploi des seniors</p>	<p>2.2.6.2 Organiser les transitions entre fin de carrière et retraite. Une meilleure gestion de la transition entre emploi et retraite est une nécessité économique et sociale, pour les salariés et pour les entreprises.</p>
<p>Engagement n°13 : poursuivre la convergence entre les régimes de retraite du public et du privé. L'équité de la réforme suppose que l'augmentation de la durée d'activité concerne l'ensemble des Français, du public comme du privé. Les règles spécifiques à la Fonction publique font par ailleurs l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales de la Fonction publique, afin d'étudier celles qui ne seraient plus adaptées.</p>	<p>2.2.6.1.7 garantir une retraite à chacun et l'équité entre tous les salariés 2.2.6.1.11 Pour cela, il est utile de réfléchir aux conditions d'unification des régimes des salariés des secteurs public et privé ainsi qu'aux contreparties associées, en particulier pour les jeunes générations.</p>

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

40 ans c'est déjà trop !

Public-privé : Grève interprofessionnelle et manifestation nationale à Paris

Mardi 15 juin 2010

Comme en Grèce, en Espagne, au Portugal, et partout en Europe, le gouvernement a décidé d'accélérer et de passer en force pour faire payer la crise aux travailleurs.

Qui peut douter aujourd'hui que les gouvernements de la Communauté Européenne voudront faire payer aux travailleurs la facture des 750 milliards de soutien aux marchés boursiers ?

Les faits sont incontestables : la réforme des retraites, prétendument justifiée par l'allongement de la durée de vie, est en réalité l'axe central de la réduction des déficits sur le dos des salariés.

En France, cette contre-réforme est associée à la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) que tous les fonctionnaires, tous les personnels de l'Education nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche, de la Culture et de la formation professionnelle subissent de plein fouet : suppressions massives de postes, réforme du lycée, mastérisation du recrutement des enseignants, c'est aux statuts des personnels et aux missions du service public que les ministres s'attaquent.

L'école publique est en danger, l'université est en danger, tous les services publics, sont en danger mais pour les financiers et le gouvernement, la RGPP, ce n'est pas assez. Comme en Grèce, il leur faut franchir un cap. Pour aller plus loin, le gouvernement et les marchés doivent maintenant s'attaquer aux retraites, au cœur des droits conquis par les salariés du public comme du privé. **Ça suffit !**

Le 16 mai 2010, le gouvernement a annoncé ses orientations :

Le gouvernement annonce « poursuivre la convergence entre les régimes de retraite du public et du privé (...) :

- « Des règles de retraite spécifiques existent par ailleurs dans la fonction publique (...) **Elles ne sauraient cependant être considérées comme intangibles.** »

- Les règles spécifiques à la Fonction publique font (...) l'objet d'une concertation avec les organisations syndicales de la Fonction publique, afin **d'étudier celles qui ne seraient plus adaptées** »

C'est la remise en cause du Code des pensions, de toutes les garanties qui y sont attachées (montant de la pension des fonctionnaires de 75% du salaire des 6 derniers mois d'activité)

► **Le Code des Pensions de la Fonction Publique doit être maintenu!**

Le gouvernement annonce « l'augmentation de la durée d'activité » dans le public et le privé :

- par « **l'augmentation de la durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein** »

- par « **l'augmentation de l'âge d'ouverture des droits à la retraite** »

« Conformément au principe d'équité qui doit présider à la réforme des retraites, **les mesures destinées à augmenter la durée d'activité s'appliqueront à l'ensemble des salariés, du public comme privé.** »

La loi Fillon de 2003 a déjà augmenté la durée de cotisation d'un trimestre par an : 40 ans en 2008, 40,5 ans en 2010, 41 ans en 2012...

43, 44, 45 ans de cotisations, cela entraînerait une baisse de plus d'un tiers du montant des pensions !

► **Non à tout nouvel allongement de la durée de cotisation !**

► **Les 60 ans doivent rester l'âge légal pour une retraite à taux plein !
40 ans c'est déjà trop !**

Pour FORCE OUVRIERE , les retraites par répartition peuvent être financées

- ▶ Compensation intégrale des exonérations de cotisations dont bénéficient les entreprises (1 milliard) ;
- ▶ Cotisations retraite sur l'intéressement et la participation (3 milliards) ;
- ▶ Augmentation des salaires (+1% c'est 0,65 milliard)
- ▶ Hausse des cotisations (+1% c'est 4 milliards) ;
- ▶ Les transferts imposés vers les régimes de retraites de non salariés coûtent 5 milliards au régime général (chiffres 2008) ;
- ▶ 1 million d'emplois supplémentaires, c'est au moins 3 milliards d'euros de cotisations sociales.

Pour FORCE OUVRIERE , les pensions des fonctionnaires doivent rester dans le budget de l'Etat

ON PEUT ET ON DOIT

- ▶ Préserver le droit à la retraite à 60 ans
- ▶ Bloquer tout allongement de la durée de cotisation
- ▶ Maintenir le système solidaire de la répartition
- ▶ Maintenir le code des pensions
- ▶ Revaloriser les pensions

Pour le gouvernement la « réforme » des retraites est la mère de toutes les réformes.

La bloquer, c'est pouvoir arrêter toutes les autres !

FORCE OUVRIERE

prend ses responsabilités
et appelle les travailleurs
et leurs organisations syndicales

À LA GRÈVE INTERPROFESSIONNELLE ET À LA MANIFESTATION À PARIS LE 15 JUIN

Bon d'inscription à la manifestation

Je participe
à la
manifestation
le 15 juin
à Paris

Nom :

Prénom :

Etablissement :

40 ans c'est déjà trop !

**Public-privé : Grève interprofessionnelle et
manifestation nationale à Paris
Mardi 15 juin 2010**

ON PEUT ET ON DOIT

- ▶ Préserver le droit à la retraite à 60 ans
- ▶ Bloquer tout allongement de la durée de cotisation
- ▶ Maintenir le système solidaire de la répartition
- ▶ Maintenir le code des pensions
- ▶ Revaloriser les pensions

**Pour le gouvernement la « réforme » des retraites est la mère de toutes les réformes.
La bloquer, c'est pouvoir arrêter toutes les autres !**